

# GIMII · Rapport d'activité 2025

Intermédiaire en financement participatif · ORIAS n° 25006296

Période : du 1er janvier au 31 décembre 2025.

## 1. Présentation de la société

GIMII est une société par actions simplifiée, immatriculée sous le numéro 951 318 088 RCS Paris.

Siège social : 1 rue de Stockholm, 75008 Paris.

Site internet : gimii.fr. Contact : info@gimii.fr.

Statut : intermédiaire en financement participatif, immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 25006296 depuis le 18 juillet 2025. L'activité d'intermédiation de dons a démarré en août 2025.

Le présent rapport porte sur l'activité de financement participatif de l'année civile 2025. Il est établi au titre de l'article R. 548-4 du Code monétaire et financier. Il présente la gouvernance, les associations financées et les statistiques des dons de l'année.

## 2. Gouvernance et organisation en 2025

En 2025, GIMII est dirigée par son Président, Thomas Gicquel. Les fonctions opérationnelles sont assurées par ses cofondateurs : Quentin Pomarel (CTPO / COO) et Julien Sergent (CTO).

Les décisions relevant de la compétence des associés sont prises selon les modalités prévues par les statuts. Elles sont formalisées dans des procès-verbaux, afin d'en conserver la traçabilité.

Chaque association est intégrée après vérification de son statut, de ses labels éventuels et de la cohérence de son RIB, puis signature d'un contrat de partenariat avec GIMII. GIMII est rémunérée par une commission de 10 % HT calculée sur le montant des dons.

## 3. Activité de financement participatif

GIMII exerce une activité d'intermédiation en financement participatif exclusivement sous forme de dons. Elle met en relation ses entreprises clientes, donatrices, avec des associations portant des causes d'intérêt général. Les internautes des sites clients choisissent l'association bénéficiaire.

## 4. Ce que mesurent les chiffres du rapport

Les donateurs sont les entreprises clientes de GIMII et les bénéficiaires sont les associations soutenues. Chaque donateur et chaque association financée sont comptés une seule fois sur l'année. Dans les statistiques, un « projet » désigne une association bénéficiaire.

Les montants et indicateurs présentés concernent l'année 2025 et sont établis selon la méthode précisée en section 5.

## 5. Statistiques de l'année 2025

Le tableau ci-dessous présente les indicateurs prévus à l'article R.548-4 du Code monétaire et financier pour l'année 2025.

| Indicateur                                        | 2025                                                                                                                                                         |
|---------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Projets reçus</b>                              | Au moins 70 demandes spontanées d'associations reçues en 2025 (formulaire de contact et e-mails), en plus des associations sollicitées directement par GIMII |
| <b>Projets retenus</b>                            | 53 associations ayant signé un contrat de partenariat avec GIMII en 2025, après vérification                                                                 |
| <b>Montant total des projets reçus et retenus</b> | Non applicable : les associations ne fixent pas d'objectif de collecte                                                                                       |
| <b>Projets effectivement financés</b>             | 38 associations                                                                                                                                              |
| <b>Montant total des dons</b>                     | 23 328,38 €                                                                                                                                                  |
| <b>Nombre total de donateurs</b>                  | 5 clients                                                                                                                                                    |
| <b>Nombre moyen de donateurs par projet</b>       | 1,3 client par association financée                                                                                                                          |
| <b>Montant moyen des dons par donateur</b>        | 4 665,68 € par client                                                                                                                                        |
| <b>Prêts et taux de défaillance</b>               | Non applicable                                                                                                                                               |

Méthode : dons reversés aux associations entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025, en montants bruts avant commission. Les donateurs sont exclusivement des clients de GIMII (personnes morales). GIMII ne collecte aucun don auprès de particuliers.

## 6. Associations financées en 2025

A Tree For You, Arpejeh, Cœur de Forêt, COP1 Solidarités Étudiantes, Coral Guardian, Coup de Pouce, Emmaüs Défi, Entourage, Fédération française des banques alimentaires, Fédération Habitat et Humanisme, Fédération nationale CAMI, Fondation Agir contre l'exclusion, Fondation Alzheimer, Fondation Innovation et Transitions, Fondation Paralysie Cérébrale, Fonds de dotation La Tanière, Fonds de dotation Les Agents Immobiliers, GreenMinded, Halte à l'obsolescence programmée, Handicap International, Institut Jane Goodall France, La Cloche, Les P'tits Doudous, Les Restaurants du Cœur, Maison des femmes Restart, Make-A-Wish France, Noé, Planète Mer, Reporters sans frontières, Samu Social International, Social Builder, Société protectrice des animaux, Sport dans la Ville, Surfrider Foundation, Union française pour le sauvetage de l'enfance, VEYA, WeTechCare, Wings of the Ocean.

Les dons sont non affectés : ils soutiennent l'objet général de chaque association, sans être rattachés à un projet individualisé.

## 7. Absence d'activité de prêt

GIMII exerce exclusivement une activité d'intermédiation en matière de dons. Aucun crédit ni prêt, rémunéré ou gratuit, n'a été réalisé en 2025 : les indicateurs relatifs aux prêts sont sans objet.

## 8. Validation et publication

Établissement du rapport : Responsable Partenariats de GIMII.

Validation du rapport : Président de GIMII, le 9 octobre 2026.

Date de publication sur le site de GIMII : 9 octobre 2026.

Lien public du rapport : <https://gimii.fr/informations-reglementaires/>

Référence réglementaire : article R. 548-4 du Code monétaire et financier.